

ARCHE PROMOTION
Société par actions simplifiée au capital de 14 965 546,65 €
Siège social : 59 rue de Provence – 75009 Paris
R.C.S de Paris : 327 004 016
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 MAI 2026

.../...

II – DECISIONS PRISES A L'UNANIMITE

16. ^{EME} RESOLUTION (modifications statutaires)

L'assemblée générale, après lecture du rapport du conseil d'administration et du projet de statuts modifiés n'emportant pas changement de forme sociale, de dénomination sociale, d'objet social, d'adresse du siège social, de durée ou de mode de gouvernance, décide d'adopter les statuts modifiés de la Société, tels qu'annexés au présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

17. ^{EME} RESOLUTION (pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
SCCI Arcade-Vyv, Présidente
Représentée par Richard PACE

